VAL
DE LOIRE
NUMÉRIQUE

CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 03 JUIN 2026
PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 03 juin, à 9h30,
le Conseil syndical du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
dans la salle Kléber Loustau, Hôtel du Département de Loir-et-Cher, place de la République à Blois
sous la présidence de Madame Sylvie GINER.

Date de la convocation : 22 mai 2026

Présents : (30) vérif émargement
Collège Région Centre-Val de Loire : Delphine BENASSY
Collège Conseil départemental de Loir-et-Cher : Philippe GOUET, Catherine LHÉRITIER, Jacques PAOLETTI
Collège Conseil départemental d'Indre-et-Loire : Sylvie GINER, Isabelle RAIMOND-PAVERO
Collège EPCI 41 : Laurent BOISGARD, Didier TARQUIS, Dany BOUHOURS, Henry LEMAIGNEN, Séverine PERRONNET, Aurélien LEMOINE, Corinne CHÊNE, Alain PROT, Yann LAFFONT, Benoît GARDRAT, Bruno DUPRÉ, Joël NAUDIN, Joël HÉRISSET, Anthony GUICHARD, Daniel SINSON
Collège EPCI 37 : François BORNE, Thomas HERNAULT, Stéphane HERTEAU, Éric DENIAU, Régine REZEAU, Benoît RICHARD, Daniel SANS-CHAGRIN, Laurent AUGRAS, Christophe BARADUC.

Absents : (24) à compléter inclure les pouvoirs
Guillaume CRÉPIN, Mohamed MOULAY, Alexandre AVRIL, Bernard PILLEFER, Guillaume PELTIER, Jocelyne COCHIN, Geneviève GALLAND, Rémi LEVEAU, Steven YVON, Christophe BOYER, Philippe MERCIER, Stéphane LEROY, Eric CARNAT, Eric LANDRY, Christophe DUVEAUX, Marie-Laure THEPENIER, Antoine PINARD, Stéphanie DONZEL, Olivier DURAND, Sylvia GAURIER, Valentin GILLET-DEBARRE, Gilles HEMART, Isabelle GAUDRON.

Personnes ayant donné pouvoir : (12)
Guillaume CRÉPIN à Jacques PAOLETTI
Bernard PILLEFER à Philippe GOUET
Geneviève GALLAND à Sylvie GINER
Stéphane LEROY à Anthony GUICHARD
Antoine PINARD à Daniel SANS-CHAGRIN
Sylvia GAURIER à Éric DENIAU
Mohamed MOULAY à Delphine BENASSY
Jocelyne COCHIN à Isabelle RAIMOND-PAVERO
Christophe BOYER à Alain PROT
Julien LEMPEREUR à Régine REZEAU
Olivier DURAND à Laurent AUGRAS
Steven YVON à Dany BOUHOURS

VAL
DE LOIRE
NUMÉRIQUE

Sylvie GINER procède à l'appel et énonce la liste des pouvoirs et des excusés. Elle constate que le quorum est atteint (41 votants dont 12 pouvoirs). Elle indique également que la séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Elle sollicite le benjamin de l'assemblée, **Anthony GUICHARD**, pour assurer le rôle de secrétaire de séance.

L'ordre du jour de la séance est énoncé : 8 projets de délibérations sont proposés.

FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

Approbation du procès-verbal et bilan des décisions de la Présidente prises dans le cadre de sa délégation de compétence

1/ Bilan sur les décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation de compétence

Par délibération du 28 novembre 2023, la Présidente du Syndicat a reçu délégation du Conseil syndical pour les affaires suivantes :

1. Ester en justice ou défendre le Syndicat dans les actions intentées contre lui, y compris en référé, devant toute juridiction, en première instance, en appel et en cassation.
2. Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour les projets portés par le Syndicat dans le cadre de l'exercice de ses compétences statutaires et de répondre à des appels à projets.
3. Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services.
4. Décider l'aliénation des biens mobiliers dans la limite de 4 600 €.
5. Décider de la conclusion du louage des choses qui ne dépasse pas 12 ans.
6. Décider la passation, la signature et l'exécution des marchés, toutes procédures confondues, lorsque les crédits sont prévus au budget, et les avenants à ces marchés lorsqu'ils n'ont pas d'incidence financière, qu'ils diminuent le montant initial du marché ou qu'ils n'augmentent pas le montant initial du marché de plus de 15 %.
7. Signer et exécuter les marchés attribués par la commission d'appel d'offres et la commission de délégation de service public en procédure formalisée.
8. Réaliser les crédits de trésorerie lorsque leurs montants n'excèdent pas 3 000 000 €.
9. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges.
10. Régler les conséquences des dommages impliquant des véhicules du Syndicat dans les limites du contrat d'assurance du Syndicat.
11. Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
12. Prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention conclue sans impact financier pour le Syndicat.
13. Approuver tous les avenants aux conventions ayant pour objet de prendre en compte une modification contractuelle n'ayant pas d'impact financier pour le Syndicat.
14. Approuver le renouvellement de l'adhésion aux associations dont le Syndicat est membre.

Dans le cadre de sa délégation de compétence, la Présidente a signé une convention depuis le dernier Conseil Syndical. Cette convention concerne la commune de Bracieux (41).

1/ Approbation du procès-verbal du Conseil syndical du 19 mai 2026.

Il est proposé d'adopter le procès-verbal du Conseil syndical du 19 mai 2026. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Il est adopté à l'unanimité.

Délibération n°1 : Élection Président(e) du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique

Le Doyen de l'assemblée, **Daniel SANS-CHAGRIN**, préside la séance le temps de l'élection, accompagné de deux assesseurs : **Corinne CHÊNE** et **Thomas HERNAULT**.

Olivier LEGROS : Je vous lis ce qui est issu de nos statuts et de notre règlement intérieur, de manière à ce que les règles pour le vote soient claires. Il s'agit des dispositions du règlement intérieur, article 12.2 sur la durée des mandats et le mandat du Président :

Conformément à l'article 6 des statuts, il est procédé à l'élection du président ou de la présidente à chaque renouvellement d'au moins un tiers des membres du conseil syndical représentant au moins un tiers des droits de vote et, en tout état de cause, à chaque renouvellement de l'ensemble des conseils communautaires et EPCI membres.

Comme il n'y a qu'une seule candidature, je vous propose de procéder à un vote à main à main levée.

Sylvie GINER se déclare candidate

Le Président soumet la candidature de Sylvie GINER au vote. Sylvie GINER est élue présidente à l'unanimité (41 votants et 77 voix).

La Présidente : Je voudrais me présenter, parce qu'il y a de nouveaux élus. Je suis maire de Montbazon. Ça commence par ça, parce que c'est le plus beau des mandats, le mandat de maire. Je suis Vice-présidente en charge du numérique et de la culture au Conseil départemental d'Indre et Loire et Vice-présidente en charge des RH et Finances à la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre. J'ai la chance de siéger à Val de Loire Numérique depuis l'élection d'Isabelle RAIMOND-PAVERO en qualité de sénatrice. C'est elle qui a commencé à représenter le Département d'Indre-et-Loire en qualité de vice-présidente du SMO. J'ai pris la suite avec une petite angoisse, car c'est compliqué, un vrai challenge financier, technique et politique, mais j'adore les challenges et ça a bien fonctionné, parce que nous sommes très bien entourés par les agents du syndicat.

Merci pour votre confiance, pour ce renouvellement de mandat. J'espère que l'on va travailler comme on a toujours travaillé, c'est-à-dire dans l'échange. Il n'y a pas de sujet tabou. On est là pour accompagner. En qualité de membres du conseil syndical, vous serez les ambassadeurs du SMO

auprès de vos communautés de communes et de vos collectivités respectives. Nous comptons sur vous pour passer les bons messages. Je dois reconnaître que pour ce renouvellement de mandat, j'ai réfléchi, parce que c'est un vrai investissement et je ne fais pas les choses à moitié. Avec cette nouvelle délégation de RH et Finances à la communauté de communes, je me suis demandée si j'allais avoir le temps. C'est la passion qui passe par-dessus tout et je suis ravie d'être à nouveau Présidente de ce syndicat.

Pour parler rapidement des projets et en particulier du projet Smart, je suis plutôt confiante puisque nous avons eu la réponse pour le financement par le FEDER. Je remercie Delphine BENASSY d'avoir agi dans ce sens-là. Ça nous permet de boucler le financement du projet.

Vous verrez aussi que tous les ans, nous réalisons avec l'aide du cabinet RCF, une mise à jour de la prospective financière, pour nous rassurer sur l'avenir du syndicat, au moins sur les dix prochaines années.

Délibération n°2 : Élection des Vice-présidents du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique

La présidente : Quand on préside une structure ou quand on est maire, on n'est pas tout seul. On a des vice-présidents et on a des membres du bureau. Donc, on va passer à l'installation des vice-présidents. Il y a quatre vice-présidents à élire, un par collège, sauf pour le collège du CD37, car je le représente.

Olivier LEGROS : Pour les vice-présidents, l'ensemble des élus votent. En revanche, pour les membres du bureau, le vote se fera en interne à chaque collège.

Se déclarent candidats :

- Delphine BENASSY pour le collège de la Région Centre-Val de Loire,
- Philippe GOUET pour le collège du Département de Loir-et-Cher,
- Henry LEMAIGNEN pour le collège des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du Loir-et-Cher,
- Daniel SANS-CHAGRIN pour le collège des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre d'Indre-et-Loire.

Les candidats se présentent brièvement :

Delphine BENASSY : Je suis élue régionale depuis 2021, élue du Loir-et-Cher. J'habite à Blois et je suis vice-présidente à la culture et à la coopération internationale à la Région et je représente la région dans le syndicat depuis 2021, me semble-t-il. Je suis vice-présidente depuis 2023.

La Présidente soumet cette candidature au vote à main levée. Delphine BENASSY est élue à l'unanimité pour le collège de la Région Centre-Val de Loire.

Philippe GOUET : Je suis président du Conseil départemental de Loir-et-Cher depuis juillet 2021. Je suis élu du canton de Vendôme. Je suis président du groupe de travail santé des départements de France et vice-président du Gérontopôle Centre-Val de Loire. Quand Bernard PILLEFER a été nommé sénateur, il a dû abandonner sa présidence du SMO et c'est ainsi que je suis devenu vice-président sur l'ancienne mandature. La fibre est extrêmement importante pour nos territoires, et fondamentale si on veut développer la télémédecine dans nos zones rurales et si on veut développer la téléexpertise, ce qui est un souhait du ministre de la Santé.

La Présidente soumet cette candidature au vote à main levée. Philippe GOUET est élu à l'unanimité pour le collège du territoire du Département de Loir-et-Cher.

Henry LEMAIGNEN : Je suis maire de Bauzy, petite commune de Sologne de 280 habitants, depuis 2020. J'étais conseiller municipal depuis 2005. J'ai été élu premier vice-président de la communauté de communes du Grand Chambord lors de ce nouveau mandat. J'étais représentant de la Communauté de communes du Grand Chambord au SMO lors du dernier mandat et je me suis tout de suite passionné pour les projets portés par le SMO, car j'ai une formation d'ingénieur et j'ai fait toute ma carrière dans l'informatique et les automatismes. J'ai beaucoup participé à assurer le déploiement de la fibre sur la Communauté de communes du Grand Chambord. Puis est arrivé le projet Smart Val de Loire où j'ai tout de suite été intéressé. J'ai proposé que Bauzy soit commune pilote avec le réseau LoRa, et j'ai convaincu mes collègues de la communauté de communes du Grand Chambord de développer la télérelève des compteurs d'eau et je souhaite continuer dans cette voie. Comme l'a dit Sylvie, on a une équipe formidable. C'est nous qui prenons les décisions, mais ce sont eux qui nous éclairent et qui font avancer les dossiers.

La Présidente soumet cette candidature au vote à main levée. Henry LEMAIGNEN est élu à l'unanimité pour le collège des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du Loir-et-Cher.

Daniel SANS-CHAGRIN : Je suis maire de Coteaux-sur-Loire. J'ai commencé à Saint-Patrice en tant que conseiller municipal avant 2017. En 2017, on a décidé de fusionner Ingrandes-de-Touraine, Saint-Michel-sur-Loire et Saint-Patrice, et les trois maires n'ont pas désiré se présenter, alors j'ai pris le challenge de former cette nouvelle commune. Je suis vice-président de la Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire en charge de l'eau et de l'assainissement. J'ai été délégué au SMO dès 2020. Je dois remercier toute l'équipe du SMO, qui a toujours répondu présent, puisque j'ai toujours fait le lien entre la communauté de communes et le SMO pour les difficultés que l'on a rencontrées dans le développement de la fibre. Je désire rester dans l'organisation du SMO pour faire avancer les choses, et notamment travailler pour l'eau et l'assainissement de la communauté de communes.

La Présidente soumet cette candidature au vote à main levée. Daniel SANS-CHAGRIN est élu à l'unanimité pour le collège des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre d'Indre-et-Loire.

Délibération n°3 : Élection des membres du Bureau du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique

Se déclarent candidats :

- Mohamed MOULAY et Guillaume CRÉPIN pour le collège de la Région Centre-Val de Loire,
- Isabelle RAIMOND-PAVERO et Jocelyne COCHIN pour le Collège du Département d'Indre-et-Loire,
- Catherine LHÉRITIER et Jacques PAOLETTI pour le collège du Département de Loir-et-Cher,
- Alain PROT et Anthony GUICHARD pour le collège des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du Loir-et-Cher,
- Stéphane HERTEAU, François BORNE et Laurent AUGRAS pour le collège des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre d'Indre-et-Loire.

La Présidente : On va demander aux candidats du collège des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre d'Indre-et-Loire de se présenter pour lequel il y a trois candidatures pour deux postes.

Stéphane HERTEAU : Je suis nouvel élu à Saint-Roch et je représente en délégation la Communauté de communes de Gâtine-Racan. Je suis membre du Bureau du SIEIL, et je voudrais travailler dans la continuité de ce mandat. J'ai une carrière professionnelle dans l'assurance et dans la prévention du risque. Je dirigeais une entreprise nationale dans la prévention du risque. Je souhaite m'intéresser particulièrement à ce dossier du déploiement du numérique et aux enjeux futurs.

François BORNE : Je suis le délégué titulaire pour la Communauté de communes Autour de Chenonceaux- Bléré-Val de Cher. J'étais membre suppléant sur le précédent mandat et je suis membre titulaire cette fois-ci. Ces activités du SMO rejoignent mes activités professionnelles. Je travaille dans l'informatique, dans une grosse société de transport, et je suis particulièrement intéressé par tout ce qui est objets connectés et ce qui anime nos besoins futurs, pour connecter nos territoires et remonter toutes les informations de nos milliers de capteurs et de systèmes qui œuvrent tous les jours pour alimenter nos services.

Laurent AUGRAS : J'entame mon quatrième mandat d'élu. J'étais maire dans l'Eure-et-Loir précédemment. J'ai été suppléant au SMO d'Eure-et-Loir Numérique. Je suis de nouveau élu. J'ai fait un petit bout de mandat avant 2026 pour prendre le relais du précédent maire et j'ai été réélu avec une belle équipe. Je suis conseiller délégué à la Communauté de communes Touraine Val de Vienne, en charge du volet numérique et de la mutualisation des services et des moyens. J'ai conservé mon métier à 100 %. Je travaille dans une direction des risques crédit.

La Présidente soumet les candidatures du collège des EPCI 37 au vote à bulletin secret et les candidatures des autres collèges au vote à main levée.

Au terme des différents votes, Mohamed MOULAY, Guillaume CRÉPIN, Isabelle RAIMOND-PAVERO, Jocelyne COCHIN, Catherine LHÉRITIER, Jacques PAOLETTI, Alain PROT, Anthony GUICHARD, François BORNE et Laurent AUGRAS sont élus membres du Bureau du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique.

Délibération n°4 : Délégations données au Président du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique

La Présidente : Comme dans toutes vos collectivités, que ce soit mairies, communautés de communes, conseils départementaux ou à la Région, des délégations sont données au président ou au maire de façon à faire fonctionner le syndicat de façon plus simple, pour gérer le quotidien sans que tout soit obligé de passer dans le cadre du conseil syndical. Cela facilite beaucoup de choses. Ce sont des délégations légales. Si vous en êtes d'accord et s'il n'y a pas de questions ou d'interrogations par rapport à ces différentes délégations, on va pouvoir passer au vote.

La Présidente soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

La Présidente : nous avons des informations sur le renouvellement des commissions.

Olivier LEGROS : On a quatre commissions qui ponctuent la vie de notre syndicat. Dans la mesure où on a une délégation de service public pour la fibre, on est tenu légalement d'avoir un certain nombre d'instances associées, notamment la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), que l'on convoque chaque année pour rendre compte des chiffres clés et du bon déroulé de la DSP et de la manière dont le service public de fibre optique est rendu aux citoyens et aux entreprises. C'est une commission dans laquelle siègent à la fois des élus du syndicat et des représentants des consommateurs et des associations. Par exemple, il y a l'association 60 Millions de Consommateurs. L'idée n'est pas de désigner des élus aujourd'hui, mais c'est quelque chose qu'il faudra faire au prochain Conseil syndical.

Idem pour la Commission de Contrôle Financier (CCF), qui est également très liée à la délégation de service public. Ce n'est pas une commission qui contrôle l'ensemble de l'activité du syndicat, mais qui contrôle les chiffres financiers de la délégation de service public. On a la CDSP qui est convoquée à chaque fois qu'il y a une évolution significative du contrat de délégation de service public, par exemple lorsqu'on est passé de 25 ans initialement à 27 ans. Et puis, on a ce qu'on trouve dans toute collectivité territoriale, à savoir une commission d'appel d'offres pour les marchés publics.

Sur ces différentes commissions, il y en a deux, la CAO et la CDSP, qui vont nécessiter un dépôt de liste. On vous partagera les éléments suffisamment en amont. Vous avez un peu de détails sur la page suivante de la présentation. La présidente du SMO est présidente de droit de ces deux commissions, et il faut désigner cinq titulaires et cinq suppléants à chacune de ces deux commissions. Dans la mesure où le prochain Conseil syndical aura lieu le 8 octobre, il faudra que ces listes soient constituées une semaine avant, c'est-à-dire le 1er octobre au plus tard.

Délibération n°5 : Désignation d'un délégué élu au CNAS

La Présidente : Je propose ma candidature, comme à la mandature dernière, étant donné que je suis en charge, en tant que Présidente, des ressources humaines du SMO. Y a-t-il d'autres personnes qui souhaitent siéger? Non.

La Présidente soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

La Présidente : Je vous remercie de votre confiance.

Délibération n°6 : Adoption du Règlement Budgétaire et Financier

Natacha LEVASSEUR : C'est un règlement qui a été mis en place le 11 décembre 2014. Il a été amendé en 2023 pour y intégrer de nouvelles réglementations. On n'a pas de modifications majeures, mais comme on est dans un renouvellement du Conseil syndical, il convient de le présenter et de l'adopter à nouveau. Il y a eu quelques modifications, notamment par rapport à la structure budgétaire, que nous avons modifiée en 2024, puisqu'on a créé un nouveau budget annexe pour le projet Smart, et pour y intégrer les modifications qui ont été apportées par les évolutions réglementaires depuis 2023 en matière de finances publiques, avec notamment la création du CFU.

La Présidente : Est-ce que cela appelle à des réflexions ou des questions ? Non. Merci Natacha pour cette présentation.

La Présidente soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°7 : RH : Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe

Natacha LEVASSEUR : Lors du précédent Conseil syndical, le conseil avait délibéré sur le taux de promotion pour l'avancement de grade pour 2026. Il en ressortait qu'un agent au sein du SMO était éligible. Dans ce second conseil, il est proposé la création du poste en question. C'est un poste d'adjoint administratif principal de deuxième classe. Il serait créé à compter du 1er août 2026, dans le cadre d'une évolution de carrière d'un agent.

La Présidente : Est-ce que cela appelle des questions de votre part ? Non.

La Présidente soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°8 : Convention d'occupation d'un point haut entre le Syndicat Val de Loire Numérique et la Commune de Montlouis-sur-Loire

Aurélie BOISSIER : Cette délibération concerne une proposition de convention avec la commune de Montlouis-sur-Loire pour l'occupation d'un point haut et l'implantation d'une antenne LoRa. On a un modèle de convention type qui a fait l'objet d'une délégation de signature à Madame la Présidente, mais ce projet de convention à Montlouis déroge un peu au modèle habituel, notamment parce que la commune de Montlouis a souhaité qu'on ajoute des garanties sur la partie assurance de l'antenne. C'est la raison pour laquelle on vous présente cette convention en particulier, puisqu'elle ne rentre pas dans le cadre du modèle habituel.

Olivier LEGROS : Il faut qu'on expertise l'exigence de la Ville de Montlouis en matière d'assurance, parce qu'on a un contrat d'assurance qui n'est pas tout à fait compatible avec cette exigence. On a fait expertiser cela par notre assureur, qui est la SMACL. Il y a un delta entre les exigences de la ville de Montlouis et ce pour quoi on est réellement assuré. On vous propose d'approuver cette convention en l'état parce que le prochain Conseil syndical est en octobre, mais on ne la mettra réellement en signature et on n'implémentera réellement l'antenne que si on arrive à se mettre en conformité au niveau assurantiel. On a un travail à faire avec l'assureur. Si on avait eu un conseil syndical entre aujourd'hui et octobre, on aurait pu l'inscrire en étant sûrs. On attire donc votre attention sur le fait qu'il y a une incertitude sur notre capacité à mettre à niveau notre contrat d'assurance pour pouvoir coller aux exigences de la ville de Montlouis.

La Présidente : Est-ce que cela appelle des remarques ou des questions ?

La Présidente soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

Point Actualités :

La Présidente : Toutes les délibérations ont été passées. On va maintenant passer, comme d'habitude, aux actualités des différents projets.

Point THD

Gaétan GREVE : Je vais être rapide. Je n'ai pas mis beaucoup de points d'actualité. Je vous l'avais indiqué lors du dernier Conseil syndical, nous avons mis à jour notre tableau de bord sur le réseau fibre, qui est en ligne et que vous pouvez consulter sur notre site valdeloirenumerique.fr, TDB Fibre. Ce tableau de bord permet d'avoir une vision à différents échelons, notamment votre communauté de communes, mais également à l'échelle de chaque commune, sur le nombre de lignes éligibles notamment. Cela permet aussi d'avoir des informations sur le nombre de points durs, d'une part les refus tiers, là où les adresses ne sont pas éligibles, et d'autre part les raccordements complexes. C'est la vue sur l'ensemble du projet. Vous voyez qu'on a 2660 raccordements complexes identifiés, avec le détail pour chaque commune.

Ensuite, j'ai intégré dans la présentation pas mal d'informations et de liens utiles qu'on pourra détailler lors des futures rencontres programmées en septembre. On a quelques liens et informations sur notre site, avec des cartes et des tableaux de bord, une dizaine de fiches pratiques, notamment sur l'exploitation : par exemple que fait-on quand on a un poteau ou un câble au sol, quelles personnes contacter ? On a également des fiches sur les constructions neuves: que fait-on quand on a une maison qui se construit sur notre commune ? On a toute une série de fiches pratiques, qui peuvent être envoyées à vos administrés également.

On vous rappelle également que pour les cas difficiles, pour lesquels il y a des problématiques, on a toujours un passeport inclusion numérique. On aide encore, notamment parmi les raccordements complexes, les personnes qui ont des frais importants sur le domaine privé. On peut les aider à s'équiper d'une solution satellite ou 4G fixe. C'est une subvention de 450 € maximum.

Pour information aussi, on a une newsletter bimestrielle. Normalement, tous les contacts seront rentrés pour que vous la receviez. Si jamais vous ne la recevez pas, revenez vers nous.

La Présidente : Cette newsletter est diffusée dans chaque mairie, pas uniquement dans les EPCI. On y tient.

Gaétan GRÈVE : On a plusieurs dispositifs pour les sollicitations. On a un formulaire, en ligne sur notre site internet, intitulé « besoin d'aide », où vous pouvez renvoyer vos administrés directement. Ils saisissent leurs coordonnées, ils envoient des photos, ils nous expliquent le problème et ça arrive dans nos services. Cela enrichit directement notre base de suivi des sollicitations. Et si vous voulez garder le contact direct avec l'administré, il n'y a pas de souci. On s'adapte à votre approche.

On a aussi à votre disposition l'adresse mail contact@valdeloirenumerique.fr, un accueil téléphonique en heures et jours ouvrés, et puis je vous rappelle mes coordonnées et celles de Maxime et Romain, qui sont également vos interlocuteurs privilégiés. Ils se présenteront ensuite. Ce sont nos chargés

d'affaires, qui sont au plus près des communes pour nos trois projets. Vous les avez peut-être déjà rencontrés, que ce soit sur la fibre, le wifi ou le projet Smart. Ils sont à votre écoute pour toutes vos questions sur nos trois projets et tous les aspects techniques.

Je ne vais pas détailler la page suivante de la présentation, mais pour la suite, pour ce qui concerne la fibre, j'ai mis quelques liens utiles sur le site de notre délégataire Val de Loire Fibre, puisqu'on est en délégation de service public et Val de Loire Fibre est l'opérateur qui déploie et exploite le réseau. Ils ont également toute une série de contacts et coordonnées utiles.

Parmi les liens les plus utiles, il y a celui vers le serveur d'éligibilité, ou encore celui vers un formulaire pour les nouvelles constructions. En effet, dès lors que l'on construit une maison ou plus globalement lorsqu'on entreprend un projet immobilier, il faut le faire connaître très en amont à Val de Loire Fibre. Il y a également d'autres liens, comme la déclaration d'incident, une adresse mail dédiée aux projets d'enfouissement, et puis un interlocuteur des collectivités, un peu comme Orange a son interlocuteur : Monsieur Patrick TERRA, que vous connaissez pour certains déjà.

Olivier LEGROS : Une précision sur les nouvelles constructions. C'est un message qui avait été passé aux anciens élus. Les communautés de communes ont un grand rôle à jouer, puisque ce sont elles qui distribuent les permis de construire. Dès lors qu'un permis de construire est distribué sur un logement ou un projet immobilier neuf, il faut immédiatement remplir le formulaire adéquat, avec la référence du permis de construire. C'est un réflexe qu'il faut rappeler régulièrement aux services et aux élus qui instruisent les permis de construire dans les communautés de communes et les communes, car sinon, on peut se retrouver avec une maison achevée et un accès fibre qui n'a pas été prévu.

La Présidente : Autre réflexe à avoir : n'oubliez pas le rôle essentiel du fournisseur d'accès internet dans la gestion des problèmes qui ne manquent pas de survenir sur les accès fibre. Trop souvent, les citoyens ou les entreprises se tournent spontanément vers la Mairie ou vers le Syndicat lorsqu'un problème survient. C'est à l'opérateur de gérer. Nous sommes là bien sûr pour les problèmes qui s'éternisent et qui deviennent critiques.

Olivier LEGROS : Un certain nombre de communes dans notre territoire d'intervention sont concernées par un arrêt du cuivre au 31 janvier 2027. C'est demain. Cela concerne les communautés de communes Touraine Vallée de l'Indre, la Métropole de Tours, l'Agglomération de Blois, le Romorantinais et Monestois et Val de Cher Controis, si je n'oublie personne. Ce sont les communautés de communes avec au moins une commune qui s'arrête au 31 janvier 2027. C'est un sujet de préoccupation, parce qu'on se rend compte qu'il y a encore plusieurs centaines, voire plusieurs milliers de personnes toujours abonnées à l'ADSL sur ces communes. On anticipe des problèmes pour ceux qui n'auront pas eu le temps de passer à la fibre. C'est un point de vigilance sur les territoires concernés.

La Présidente : Beaucoup de communications ont été faites. Dans le cas du Loir-et-Cher, on est un petit peu en avance, avec des réunions pilotées par le sous-préfet de Vendôme, qui gère les enjeux

numériques pour le compte de l'Etat dans le département. Nous essayons d'impliquer au maximum les mairies. Nous leur donnons la matière pour relayer directement l'information sur leurs sites internet et leurs lettres d'information. Il faut inciter les particuliers et professionnels des communes concernées par un arrêt imminent du réseau cuivre à s'abonner sans attendre à la fibre.

Laurent AUGRAS : Que peut-on diffuser, dans ces deux slides ? Le site de Val de Loire Numérique est public, mais qu'en est-il des coordonnées et des liens?

Olivier LEGROS : Vous évoquez notamment les coordonnées directes (portables) des chargés d'affaires. Nous les portons bien à la connaissance des élus, mais uniquement des élus. L'idée c'est d'inciter les particuliers et professionnels qui rencontrent une difficulté à prendre contact dans un premier temps avec leur fournisseur d'accès internet puis si besoin, avec notre standard, au 02 54 58 44 39 qui est public.

Je précise que la présentation qui contient tous les liens et contacts utiles vous sera transmise à l'issue du conseil syndical.

Point Smart

Aurélie BOISSIER : Le tableau qui vous est présenté donne un état des perspectives et des réunions à venir avec les différentes communautés de communes. Ces réunions servent à la fois à présenter le projet Smart, notamment parce qu'il y a des nouveaux élus, mais aussi à voir et à identifier les besoins dans l'optique de potentielles conventions avec les différents EPCI. La finalisation du cadre conventionnel dépend de la maturité des communautés de communes sur les besoins couverts par le projet Smart et de leur volonté ou pas de s'engager dans un projet.

La carte qui vous est présentée actuellement à l'écran permet de visualiser les intercommunalités engagées sur le projet Smart. Ce sont des territoires sur lesquels on déploie de façon très opérationnelle des antennes LoRa. Il y a beaucoup d'autres communautés de communes avec lesquelles on est en discussion, mais il n'y a pas encore de convention matérialisant l'engagement de la structure dans le projet Smart.

Une particularité avec le territoire du SMAEP Touraine du Sud, un syndicat d'eau qui dispose de subventions de l'Agence de l'Eau pour construire un réseau LoRa pour faire de la télérelève. On a conventionné avec ce syndicat qui va construire le réseau qui sera exploité par le syndicat Val de Loire Numérique. On va ainsi pouvoir le mutualiser sur d'autres usages. On a aussi signifié notre partenariat avec Tours Métropole Val de Loire, puisqu'ils ont le même type de projet. Des partenariats et des collaborations se créent autour des réseaux LoRa construits sur nos différents périmètres.

Nous sommes actuellement à 33 passerelles LoRa déployées, avec pas mal d'avance du côté de l'Indre-et-Loire, parce qu'on a quasiment déployé en intégralité sur le territoire de la communauté de communes Chinon Vienne et Loire, mais il y a beaucoup d'études et de déploiement en cours côté 41,

notamment sur Grand Chambord et Agglopolys. C'est donc un chiffre qui va bouger dans les prochaines semaines ou les prochains mois.

Côté capteurs connectés, on recense tous les objets connectés qui remontent via le réseau LoRa en cours de construction. Vous voyez que la plupart des objets sont des compteurs d'eau. Cela représente un peu plus de 1500 objets sur un total de près de 2000. La télérelève des compteurs

d'eau est le cas d'usage qui est le plus souvent à l'origine de l'engagement des différentes structures dans un projet. Il y a un enjeu très fort autour de ce cas d'usage, mais on aura l'occasion d'y revenir dans les réunions de présentation qu'on va pouvoir vous proposer assez rapidement.

Deux outils en ligne sont à votre disposition pour le suivi du projet Smart : le premier, accessible via le lien en bas de la page qui vous est présentée, permet d'accéder à la carte du déploiement des passerelles LoRa; une carte sur laquelle vous pouvez suivre et visualiser, en temps réel, les passerelles installées et celles qui sont à l'étude ou planifiées. L'autre carte, accessible via le lien affiché, représente la carte des projets. On y identifie les différents projets Smart en Indre-et-Loire et en Loir-et-Cher. Cette base d'informations vous permet notamment d'entrer en contact avec une collectivité qui aurait déployé un projet, pour pouvoir échanger sur les cas d'usage qui ont été traités et partager le retour d'expérience de cette collectivité.

Point WiFi

Aurélie BOISSIER : Le réseau Val de Loire Wifi public a été déployé par le syndicat Val de Loire Numérique par le biais de plusieurs dispositifs, notamment le Wifi touristique, qui avait été soutenu par nos membres, région, départements et intercommunalités, et le Wifi territorial, qui avait été développé via un accompagnement financier de notre délégataire pour pouvoir implanter une borne wifi par commune du territoire.

Ce réseau n'évolue plus beaucoup en nombre de bornes. Il peut arriver qu'on déploie encore quelques bornes pour compléter la couverture d'un site, ou pour déployer dans une commune qui n'aurait pas encore demandé la borne Wifi territoriale, mais il est à peu près stabilisé autour de 456 sites couverts et un peu plus de 1000 bornes installées sur le territoire.

Chaque année, on renouvelle la possibilité d'équiper certains événements avec une solution Wifi dite événementielle. Il s'agit de proposer aux organisateurs de l'évènement ou au public présent une couverture Wifi fiable et performante. Cette couverture Wifi est utilisée par exemple pour faire fonctionner des terminaux de paiement. Lorsque les organisateurs de ces événements nous font savoir qu'ils sont intéressés, on réalise une étude technique, et on assure la couverture Wifi de ces

événements. A ce stade, nous avons quatre événements identifiés en 2026. On a une capacité à réaliser 10 couvertures Wifi évènementiel chaque année. La dernière demande en date est une demande un peu tardive, mais intéressante qui émane de Chambord Live qui organise de grands concerts à

Chambord fin juin. Sur ces évènements avec une très forte fréquentation, on ne couvre avec du wifi événementiel que la zone réservée aux VIP et aux influenceurs présents sur l'événement. Le Wifi permet notamment à ces VIP et influenceurs de relayer l'évènement par le biais de contenus audiovisuels publiés sur les réseaux sociaux.

Agenda

Olivier LEGROS : Le prochain Conseil syndical aura lieu le 8 octobre à 9h30 au centre ville de Tours, probablement à l'hôtel du Département d'Indre-et-Loire. Le lieu vous sera précisé dans la convocation. En tout cas, réservez votre matinée du 8 octobre.

La Présidente : Pour ceux qui ne peuvent pas se déplacer, on peut les tenir en visio aussi, cela facilite beaucoup de choses.

Olivier LEGROS : Le Conseil Syndical suivant se tiendra le 14 décembre à 14h30 à Blois. Les prochains Bureaux se tiendront le 30 septembre à 9h30 à Blois et le 2 décembre à 9h30 à Tours.

Et comme nous le faisons à chaque arrivée de nouveaux élus, nous avons organisé des séquences de présentation du SMO et des projets qu'il porte. L'idée est de vous présenter le syndicat dans sa globalité, son organisation, son budget et ses projets. C'est un tour d'horizon pour mieux connaître notre équipe et nos projets. C'est pour les personnes qui sont intéressées, bien entendu, il n'y a pas de convocation en bonne et due forme, mais on vous invite à retenir l'une des dates qui sont proposées : 10, 11 ou 15 septembre. Cela se fera également en visioconférence pour vous éviter des déplacements. Sylvie GINER a tenu à être présente à ces demi journées de présentation.

Questions diverses

La Présidente : Avant que vous ne retourniez sur vos territoires respectifs, on va vous proposer la présentation de notre équipe du SMO. Ensuite, une photo de groupe permettra de présenter à tous les collègues des deux départements les nouveaux élus du Conseil syndical. On clôturera par le verre de l'amitié. Olivier, je vous laisse présenter votre équipe.

Olivier LEGROS : Tout d'abord, je me présente, je suis le directeur du syndicat depuis cinq ans quasiment jour pour jour. Je suis arrivé le 1er juin 2021.

Natacha LEVASSEUR : Je suis directrice administrative et financière du syndicat.

Aurélie BOISSIER : Je suis directrice du projet Smart Val de Loire.

Nassima BOUADI : Je suis data scientist au sein du syndicat.

VAL
DE LOIRE
NUMÉRIQUE

Frédéric LE BENOIST : Ancien du Syndicat initialement en charge du suivi du déploiement de la fibre en Indre-et-Loire, je suis désormais chargé de mission pour le syndicat sur le projet Smart et sur toutes les questions liées aux projets de territoires durables et connectés.

Maxime LEFRANÇOIS : Je suis chargé d'affaires pour l'Indre-et-Loire.

Virginie PINAULT : Je suis référente administrative des ressources humaines et sur les différents projets du syndicat.

Romain GRIVEAU : Je suis au SMO depuis 2018 et chargé d'affaires pour le Loir-et-Cher, et donc référent pour vous, élus, sur tous les aspects techniques des projets du SMO.

Caroline AUBERT : Je suis assistante de direction. Nous serons en lien lors des relances téléphoniques, notamment, pour les conseils syndicaux.

Adeline METTAYE : Je suis assistante de toute l'équipe.

Gaétan GRÈVE : Je suis directeur technique du syndicat.

Olivier LEGROS : Je remercie toute l'équipe pour l'organisation de cette instance. Il manque Pauline BRETEAU, qui ne pouvait pas être présente. On est presque au complet.

La Présidente : Très bien, on va pouvoir passer à la photo.

La Présidente clôture la séance à 11h10.

La Présidente,
Sylvie GINER

Le secrétaire de séance,
Anthony GUICHARD